

Le Président

Ancien Ministre

Vice-Président honoraire du Sénat

Maire de Marseille

Arrêté n° 17/338/CM

Désignation des maîtres d'oeuvre en vue de la constitution du jury relatif à la réalisation du boulevard Urbain Sud à Marseille section Florian/Verdillon - Construction de deux ouvrages d'art pour le franchissement de l'Huveaune - Avis 71170178

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 01-003/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil Métropolitain portant élection de Monsieur Jean-Claude Gaudin en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté n°16/125/CM du 8 avril 2016 portant délégation de fonctions à Monsieur Bernard Jacquier, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- Le marché de conception-réalisation du boulevard Urbain Sud à Marseille section Florian/Verdillon – 10^{ème} arrondissement – Construction de deux ouvrages d'art pour le franchissement de l'Huveaune (avis 71170178) ;

CONSIDÉRANT

- La nécessité de désigner les maîtres d'œuvres, en vue de la constitution de la commission d'appel d'offres composée en Jury.

ARRETE

Article 1 :

Sont désignés pour siéger au sein de la commission d'appel d'offre composée en Jury :

- Monsieur Philippe Daumas, ingénieur, membre du SYNTEC
- Monsieur Antoine Beau, architecte, membre du Syndicat des Architectes
- Monsieur Nicolas Salmon-Legagneur, architecte, membre du Syndicat des Architectes

Reçu au Contrôle de légalité le 18 Octobre 2017

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille Provence, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 18 octobre 2017

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président
Signé : Bernard JACQUIER